



Ministero dell'istruzione, dell'università e della ricerca

Istituto Comprensivo "Giulio Bevilacqua"
Via Cardinale Giulio Bevilacqua n° 8
25046 Cazzago San Martino (Bs)
telefono 030 / 72.50.53
C.F. 91014190176; CUU: UF0F4I
e-mail uffici: BSIC82100A@istruzione.it
e-mail certificata: BSIC82100A@pec.istruzione.it
sito web: www.iccazzago.gov.it



L'Istituto Comprensivo ha
conseguito il titolo di
"Scuola Dislessia Amica"

**Vade-mecum des étapes à suivre pour activer la procédure
d'individuation des élèves ayant des troubles de l'apprentissage
spécifique (D.S.A. en Italie)**

Après avoir reçu les résultats des épreuves individuelles faites avec les enseignants, le parent de l'élève qui a soutenu les épreuves individuelles de l'Institut pour le diagnostic précoce des troubles de l'apprentissage devra suivre les étapes ci-dessous:

- 1) Appeler le secrétariat de l'école au numéro: 030725053, poste 1, et lui communiquer de vouloir emporter toute la documentation relative aux épreuves effectuées par son/sa propre fils/fille. Une fois la documentation prête, le secrétariat de l'école avertira le parent de l'élève qui pourra venir la retirer.
- 2) Au moment où le parent retirera la documentation chez le secrétariat de l'école (n.8, rue Giulio Bevilacqua, collège de Cazzago San Martino), il devra aussi indiquer le nom de la structure à laquelle il veut s'adresser pour effectuer l'évaluation.
- 3) Une fois la documentation obtenue, le parent devra:
 - a) aller chez le pédiatre;
 - b) lui montrer la documentation retirée à l'école;
 - c) demander la recette médicale pour une structure publique ou conventionnée.Après ça, il pourra appeler la société de santé territoriale de Chiari au numéro 0307102849 ou bien l'Institut "Angelo Custode" de Predore au numéro 035938078 et demander de prendre un rendez-vous.
Si, au contraire, le parent veut s'adresser à une structure privée (reconnue et accréditée pour le diagnostic des troubles de l'apprentissage spécifique), afin d'effectuer tout le parcours d'évaluation payant, il peut contacter directement la structure privée et ne pas aller chez le pédiatre.
- 4) La famille, enfin, devra communiquer aux enseignants la date du rendez-vous reçue par la structure qui s'occupera d'effectuer le parcours d'évaluation.